

Exigences visant les auditeurs chargés de l'évaluation technique des ateliers de la société VPI-European Rail Service GmbH

- 1. Formation technique dans le domaine de la métallurgie, p. ex. ingénieur, technicien, maître ou diplômes professionnels équivalents
- Expérience pratique dans un atelier de réparation de wagons de marchandises, comme ancien collaborateur, responsable externe de l'assurance qualité ou fonctions équivalentes
- 3. Expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans l'application de règles de maintenance de wagons de marchandises ou de wagons-citernes. Les expériences liées au VPI European Maintenance Guide (VPI-EMG) sont préférées. Cette période peut être raccourcie si une formation spécialement axée sur cette activité a lieu.
- 4. Au moins une participation réussie à une formation ou instruction portant sur les procédés de soudage ou de contrôles non destructifs
- 5. Participation, sous la forme d'un accompagnement, à au moins 3 évaluations techniques complètes sans remboursement des frais encourus (avant le commencement de l'activité)
- Participation à une formation d'auditeur achevée par moins une réussite de la formation comme « auditeur interne » selon DIN ISO 9001
- 7. Des connaissances spécifiques dans le domaine de la maintenance / du reconditionnement d'essieux et de systèmes de freinage sont un avantage

Remarque : Les candidats ne doivent pas être collaborateurs des ateliers de réparation et ne pas atteindre l'âge de la retraite dans les 12 prochains mois !

Version : 2 Version : 22.03.2022